



**PROCURATION POUR REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE DE L'EPE CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE (SPA)**

en date du 21 juin 2026 à L'Hôtel Golden Tulip Royaume -Alger

Je soussigné (e) (Nom, Prénom de l'actionnaire) M.....
né (e) leà
NIN°
Demeurant à
Actionnaire détenteur de, actions nominatives inscrites
en compte de titres tenus par le teneur de compte conservateur de titres.....

Déclare conférer par la présente procuration à : (Nom, prénom du mandataire)M.....
Né (e) le.....à
NIN°
Demeurant à

Tous pouvoirs à l'effet de me représenter à la séance des assemblées générales Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de l'EPE « SPA » **Crédit Populaire d'Algérie qui se tiendra le 21 Juin 2026 à 9h 30 à l'hôtel GOLDEN Tulipe, Zone industrielle- Beni Hamdine- Alger.**

A cet effet, le mandataire sera expressément autorisé à :

- Assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire ;
- Prendre connaissance de tous documents et rapports mis à sa disposition ;
- Délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour ;
- Participer aux débats sur toutes les questions soumises au vote de ces Assemblées et de signer tous documents si nécessaire.

Le mandataire s'engage à respecter les instructions relatives aux votes et les délibérations de ces Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire et sera responsable de l'exercice de son mandat dans la limite de cette procuration conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Toute action contraire aux instructions du présent mandat ainsi que des dispositions légales et réglementaires engage la responsabilité personnelle du mandataire ainsi que celle du mandant.

Cette procuration est valable uniquement pour les Assemblées Générales susmentionnées et restera valable en cas de son ajournement, et prendra fin automatiquement dès son achèvement.

La présente procuration conservera tous ses effets pour poursuivre et épuiser les débats sur un même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

La présente procuration est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du mandant

Avec mention « Lu et approuvé »

Fait à